Technique, Environnement et Développement Durable

communauté de communes du Priançonnais

Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION

N° 2012-174 du 13 décembre 2012

OBJET: Marché de collecte, transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés: avenants n°5 de transfert et prorogation (lots n°1 et 2); avenant n°5 de transfert (lot n°3)

Rapporteur: M. Pierre LEROY

Le 13 décembre 2012 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 07 décembre 2012 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice: 37

Présents: 20

Nombre de pouvoirs: 4

Nombre de votes: 24

Mme Francine DAERDEN est nommée secrétaire de séance.

REÇU LE

1 8 DEC. 2012

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON

Etaient présents: Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, M. Philippe SEZANNE, Mme Mireille FABRE, Mme Marie MARCHELLO, M. Thierry DUCURTIL, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, Mme Claudine FINE, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jacques DEYME, M. Henry-Pierre ROUX, M. Pierre LEROY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL, M. Bernard COLOMBAN.

Avaient donné pouvoir :

Mme Catherine VALDENAIRE à M. Philippe SEZANNE M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ M. Philippe MICHELON à Mme Claudine FINE Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY

Etaient excusés: M. Gérard FROMM, M. Eric PEYTHIEU

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de collecte et traitement des déchets,

Vu les lots n°1, 2 et 3 n° CCB/2006/OM/01 du 27 juin 2006 qui se répartissent comme suit :

- ✓ Lot n°1 collecte et transfert des déchets ménagers et assimilés signé avec le groupement d'entreprise SUD EST Assainissement – ALPES Assainissement – ALLAMANO
- ✓ Lot n°2 transport et traitement des déchets ménagers et assimilés signé avec le groupement d'entreprise SUD EST Assainissement ALPES Assainissement ALLAMANO
- ✓ Lot n°3 gestion des déchetteries signé avec ALPES Assainissement

Vu la demande de l'entreprise SUD EST ASSAINISSEMENT en date du 9 août 2012, proposant la signature d'un avenant visant à formaliser le processus de cession du fonds de

commerce à l'entreprise ALPES Assainissement, avec effets sur les lots n°1 et 2 du marché de collecte et traitement des OM de la collectivité,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de voir le marché actuel prolongé de quelques mois afin de donner suite à l'étude d'audit du contrat et d'optimisation du mode de gestion du service public de gestion des déchets,

Vu l'avis des membres de la Commission Technique, Environnement et Développement Durable en date du 26 novembre 2012,

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 30 octobre et 4 décembre 2012,

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2012

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- autorise Monsieur le Président à signer les avenants n° 5 aux Lots n° 1, 2 et 3 du marché de collecte, transfert, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés, joints en annexe, visant à formaliser :
 - D'une part, le processus de cession du fonds de commerce de l'entreprise SUD EST ASSAINISSEMENT à l'entreprise ALPES ASSAINISSEMENT et la prorogation du contrat jusqu'au 4 décembre 2013 soit environ 5 mois pour les lots 1 et 2 ;
 - D'autre part, la seule prorogation du contrat jusqu'au 4 décembre 2013 soit environ 5 mois pour le lot 3 gestion des déchetteries

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président

Alain FARDELLA.

Date dépôt S.P.:

Date affichage:

1 8 DEC. 2012

1 7 DEC. 2012